

# LES MENSONGES D'ÉTAT CONTRE NOS DROITS, CONTRE NOTRE SANTÉ

ça  
suffit !

**D**epuis plus d'un mois, les agents des collectivités territoriales, des établissements publics, des offices de l'habitat, des services de l'eau, de la thanatologie se trouvent confrontés – comme tous les salariés et toute la population – à une situation sans précédent. Il a fallu faire front immédiatement. Des agents dont les missions sont essentielles, vitales mêmes ont dû poursuivre leur activité sans aucune protection. Il a fallu parfois attendre une semaine, voire bien plus pour obtenir les protections nécessaires... pour ceux qui en ont obtenu. Dans certaines collectivités, y compris dans des EHPAD, les masques, les gants, le gel hydroalcoolique sont distribués au compte goutte, pire font cruellement défaut.

Face à des situations inadmissibles, la Fédération CGT des services publics a déposé un préavis de grève pour permettre aux agents de se défendre et exiger des protections pour travailler. Le secrétaire d'Etat Dussopt, Macron lui-même ont considéré que ce préavis était honteux... Honte à ceux qui envoient les agents au casse pipe sans protection ! Honte à ceux qui considèrent les salariés comme de la chair à canon et qui utilisent la pandémie pour remettre en cause les conquits sociaux !

**17 mars – 11 mai**, la période de confinement devrait durer deux mois pour une majorité de salariés et fonctionnaires. Le 11 mai a été arrêté, sans que l'on sache pourquoi, sans aucune garantie sanitaire. Cependant personne n'est dupe : il s'agit de garder les enfants pour permettre aux parents de retourner travailler comme l'exige le MEDEF.

Le 11 mai, les écoles, les crèches pourraient donc rouvrir sans danger pour les enfants, sans danger pour les parents, pour les enseignants, pour les ATSEM, animateurs, pour l'ensemble des personnels territoriaux de établissements d'enseignement ? Qui peut croire ce nouveau mensonge présidentiel ? Il y aurait le 11 mai des tests en nombre pour tous, des masques en nombre, des stocks de gel suffisant ? Comment prétendre que des enfants seront en capacité d'appliquer les gestes barrières ? Jour après jour, de plus en plus de parents, d'enseignants, de personnels le disent : le 11 mai, nous ne mettrons pas nos enfants à l'école, le 11 mai nous n'irons pas travailler ! Quoiqu'il en soit, le président de la République lui-même portera l'entière responsabilité du premier cas de contamination au covid-19 relevé dans une école après le 11 mai !

17 mars – 11 mai. Pour certains, il s'agira de deux mois sur le terrain avec la peur au ventre, pour d'autres, deux mois de télétravail, deux mois en autorisation spéciale d'absence, deux mois avec ses enfants en permanence, deux mois sans sortie, sans loisirs, sans la possibilité de se joindre à des proches, de voir sa famille. Deux mois de contrôles quotidiens pour se déplacer. Pour tous, la fatigue se fait sentir. De nombreux médecins soulignent que le confinement est facteur de stress, de tensions familiales, voire de violences, de déprime, de repli sur soi, de risques psycho-sociaux. Ce qui est clair, c'est que le confinement ne signifie ni vacances, ni repos !

### Et maintenant, ils s'en prennent à nos congés payés, à nos RTT ou CET !

Nous avons subi le confinement, nous avons subi le travail sur le terrain avec tous les risques inhérents, nous avons subi le télétravail imposé, et maintenant il faudrait accepter le vol pur et simple de nos congés ? Dans leur fondement, les congés payés - durement conquis par nos aînés – doivent permettre de se reposer, de s'évader, de se reconstruire parfois.

Les fonctionnaires, les salariés sont en colère. Et comment ne pas l'être quand il est offert aux employeurs territoriaux la possibilité de nous confisquer jusqu'à 10 jours de congés et de nous imposer ou modifier unilatéralement les dates d'une partie des jours de RTT et du Compte Epargne Temps !

### Non au hold up sur ces journées qui nous appartiennent, que nous avons gagné par notre travail !

Nous ne pouvons que nous féliciter de la décision prise par de nombreux élus de ne pas toucher aux congés. Par contre force est de constater que nombreux sont ceux qui veulent, qui ont d'ores et déjà pris des mesures pour supprimer des congés payés, parfois avec l'accompagnement honteux de certains représentants du personnel. Notons que l'ordonnance précise : l'autorité territoriale « peut » décider de supprimer des congés. Quel qu'en soit le motif, cette suppression est inadmissible. Pour la CGT, l'autorité territoriale « peut », mais ne doit pas !

**ASSEZ DE CES MANIGANCES, ASSEZ DES MALVERSATIONS D'ÉTAT  
CONTRE NOS DROITS, CONTRE NOTRE SANTÉ, CONTRE NOS VIES !  
NOS CONGÉS, NOS RTT, NOS CET NOUS APPARTIENNENT !**

J'ADHÈRE !

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : ..... @ .....

Collectivité (nom et département) : .....



**Fédération CGT des Services publics**

Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

